

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réglementation de la circulation sur le Chemin dit de « Sauveur »

Saint-Pierre le 05/03/2021

Le maire de Miquelon-Langlade, en concertation avec les services de l'État, a signé ce jour un arrêté municipal réglementant à titre temporaire la circulation sur le chemin dit de « Sauveur ».

Cet arrêté a pour objet de restreindre l'accès à ce chemin durant la totalité du mois de mars, afin de le préserver dans l'attente d'un aménagement *a minima* et compte-tenu de sa fragilité actuelle au regard des prochains épisodes météorologiques.

Jusqu'au 31 mars, l'accès à ce passage est ainsi réservé aux services essentiels.

A titre exceptionnel, les particuliers qui auraient nécessité absolue d'effectuer par voie terrestre la liaison entre Miquelon et Langlade devront obligatoirement se signaler au préalable auprès de la brigade de gendarmerie de Miquelon-Langlade en appelant le 17.

La situation de l'accès au Chemin de Sauveur sera réexaminée à la fin du mois de mars.